

COMMUNIQUE DE PRESSE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION CADRE FEPEM - APF : PLUS D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES 70 000 PARTICULIERS EMPLOYEURS EN SITUATION DE HANDICAP

Paris, le 20 janvier 2014. L'Association des paralysés de France (APF) et la Fédération des Particuliers Employeurs de France (FEPEM) mutualisent leurs expertises au service des 70 000 particuliers employeurs en situation de handicap¹.

Pour une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap dans le cadre de leur vie à domicile et pour la défense de leurs droits de particuliers employeurs, l'APF et la FEPEM signent aujourd'hui une convention cadre autour de deux engagements communs :

- **L'accompagnement des particuliers employeurs en situation de handicap dans leur rôle d'employeur.**

Le mode mandataire permet à de nombreuses personnes en situation de handicap d'être sécurisées et accompagnées dans la mise en œuvre de leurs droits et devoirs d'employeurs.

Cette convention entre l'APF et la FEPEM sera l'occasion de conforter les structures dans leurs activités et d'adapter des outils spécifiques liés à l'accompagnement des particuliers employeurs en situation de handicap. Cette action se déploiera notamment via Fédération Mandataires, fédération des services mandataires créée en 2004 avec la participation de la FEPEM pour l'accompagnement du secteur.

- **La défense des droits des particuliers employeurs en situation de handicap**

Membres du Conseil National Consultatif des Personnes handicapées (CNCPH), l'APF et la FEPEM souhaitent défendre le libre choix du mode de vie des personnes en situation de handicap et sensibiliser les pouvoirs publics aux besoins des particuliers employeurs en situation de handicap afin de leur permettre de mener une vie autonome à domicile.

Signée pour deux ans, cette convention cadre fera l'objet de plans d'action annuels partagés et évalués pour préciser les modalités de développement des différentes actions.

Contacts presse :

FEPEM : Audrey PITON - apiton@fepem.fr - 06 24 58 05 05

FEPEM : Benoît RAMOZZI - bramozzi@fepem.fr - 01 80 48 08 67

APF : Evelyne Weymann - evelyne.weymann@apf.asso.fr - 01 40 78 56 59 - 06 89 74 97 37

¹ Au premier trimestre 2013, étude de l'Observatoire FEPEM des emplois de la famille, à paraître.

À PROPOS DE L'ASSOCIATION DES PARALYSÉS DE FRANCE (APF)

L'Association des Paralysés de France (APF) créée en 1933 et reconnue d'utilité publique, est un mouvement associatif national de défense et de représentation des personnes atteintes de déficiences motrices ou polyhandicapées et de leur famille qui rassemble 26 000 adhérents, 30 000 usagers, 25 000 bénévoles et 13 500 salariés.

Dotée d'un projet unique d'intérêt général « Pour une société inclusive ! », l'APF agit pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix du mode de vie des personnes en situation de handicap et de leur famille.

L'APF porte en elle des valeurs et pratiques démocratiques qui définissent ses orientations et actions. Dans sa charte qui s'inscrit dans la lignée de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'APF affirme son indépendance de tout parti politique et de toute religion et la primauté de la personne : « *L'être humain ne peut être réduit à son handicap ou sa maladie quels qu'ils soient. En tant que citoyenne, la personne handicapée exerce ses responsabilités dans la société : elle a le choix et la maîtrise de son existence.* »

L'association intervient dans de nombreux domaines, au niveau international, national, régional et départemental, tant par le biais de ses délégations départementales et de son siège que par ses services et établissements médico-sociaux ainsi que ses entreprises adaptées.

Site internet : www.apf.asso.fr

A PROPOS DE LA FEPEM

La FEPEM (www.fepem.fr) porte et défend le modèle des emplois de la famille.

Ces emplois, entre particuliers, constituent la réponse organisée et professionnelle des citoyens aux besoins qu'ils expriment dans leur vie privée et familiale : garde d'enfants, bien vieillir au domicile, accompagnement du handicap, équilibre vie familiale et vie professionnelle, en priorité.

La FEPEM est à l'origine, et contribue au développement, d'un ensemble d'institutions et d'outils pour structurer et professionnaliser le secteur de l'emploi entre particuliers : IPERIA Institut pour la formation des salariés, IRCM retraite et prévoyance, CESU et système PAJE au plan de la simplification administrative. La FEPEM conduit également plusieurs programmes d'action dans le cadre de conventions avec la CNSA, l'ANSP, Pôle Emploi, la CNAM, la CNAF, l'ACOSS, etc.

La FEPEM est le porte-parole de 3,6 millions de particuliers qui emploient à domicile plus de 7 million de salariés. Elle soutient leurs intérêts auprès des institutions nationales et européennes.

Elle accompagne au quotidien chaque particulier employeur dans sa relation avec un salarié, par ses conseils et ses services au plan managérial, administratif et juridique :

- portail de mise en relation des particuliers et des salariés www.particulieremploi.fr
- institut pour la formation et le développement des compétences www.iperia.eu
- institution de retraite et de prévoyance des emplois de la famille www.ircem.com
- services d'accueil et de gestion juridique de la relation d'emploi www.fepem.fr.